

-----  
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

**Séance du mardi 22 novembre 2022**

Le mardi 22 novembre 2022, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en distanciel et en présentiel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 15 novembre 2022 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire  
M. Jean-Marie GENNETEAU, l'Île-Bouchard  
M. Didier GUILLAUME, Communauté d'Agglomération Saumur  
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire  
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire  
M. Paul OPREA, Loire-Authion  
Mme Nathalie PONTROUÉ, Crouzilles  
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse

Assistaient en présentiel :

M. Jackie PASSET, La Ménitrie  
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye  
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire  
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Excusés ayant donné procuration :

M. Benoît BARANGER, CC Touraine Ouest Val de Loire à M. Jean-Marie GENNETEAU  
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire à Mme FAUQUET  
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire, à Mme Elsa RICHARD  
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire, à Mme Sophie TUBIANA

Excusés :

Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole  
Mme Temanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire  
Mme Sophie LAGRÉE, CC Chinon, Vienne et Loire  
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire  
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire  
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire  
M. Eric TOURON, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Alice WANNERROY, Tours Métropole Val de Loire

Secrétaire de séance : Mme Sophie-Anne SAUVAIGO

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 13    Nombre de pouvoirs : 4    Nombre de voix : 17

## Approbation et autorisation de signature de la convention de groupement de commande relative au déploiement de Géotrek

- Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de l'environnement,  
Vu le code de la commande publique, notamment les articles L2113-6 et suivants,  
Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,  
Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,  
Vu le projet de convention de groupement de commande, ci-annexé,  
Considérant qu'aucun outil en ligne de gestion et de valorisation des sentiers et des activités touristiques n'existe sur notre territoire ;  
Considérant que le Syndicat mixte de gestion du parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine souhaite proposer à toutes les intercommunalités, offices de tourisme et communes du Parc la mise à disposition d'une application par le déploiement du logiciel libre Geotrek ;  
Considérant que l'investissement financier sera porté via le contrat de Parc pour l'année 2023 et que les coûts d'hébergements et de maintenance des premières années prévus au marché seront répartis entre les différents bénéficiaires ;  
Considérant que, pour mener à bien ce projet, il convient de former un groupement de commandes avec les partenaires du projet pour lancer la procédure d'achat ;  
Considérant que le Syndicat mixte de gestion du parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine sera nommé coordonnateur du groupement ;  
Considérant que ce rôle est assuré à titre gratuit ;

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ valident le projet de convention de groupement de commandes ci-annexé;
- ✓ autorisent la Présidente à signer ladite convention et tout document afférent.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente  
Compte- tenu de la transmission en  
Sous- préfecture et de la publication  
Le 13 DEC. 2022

-----

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

**Séance du mardi 22 novembre 2022**

Le mardi 22 novembre 2022, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en distanciel et en présentiel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 15 novembre 2022 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire  
M. Jean-Marie GENNETEAU, l'Île-Bouchard  
M. Didier GUILLAUME, Communauté d'Agglomération Saumur  
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire  
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire  
M. Paul OPREA, Loire-Authion  
Mme Nathalie PONTROUÉ, Crouzilles  
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse

Assistaient en présentiel :

M. Jackie PASSET, La Ménitrie  
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye  
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire  
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Excusés ayant donné procuration :

M. Benoît BARANGER, CC Touraine Ouest Val de Loire à M. Jean-Marie GENNETEAU  
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire à Mme FAUQUET  
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire, à Mme Elsa RICHARD  
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire, à Mme Sophie TUBIANA

Excusés :

Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole  
Mme Temanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire  
Mme Sophie LAGRÉE, CC Chinon, Vienne et Loire  
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire  
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire  
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire  
M. Eric TOURON, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Alice WANNERROY, Tours Métropole Val de Loire

Secrétaire de séance : Mme Sophie-Anne SAUVAIGO

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 14    Nombre de pouvoirs : 4    Nombre de voix : 18

-----

## **Appel à Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) 2023 « Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau – Vallée du Thouet » et « Champagne de Méron – Plaines des Douces »**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L414-2 et R414-8-1,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu la délibération n° 2020/01/B en date du 15 janvier 2020, relative à la candidature du syndicat mixte de gestion du parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en tant qu'autorité animatrice des sites NATURA 2000,

Vu les avis des Comités de pilotage des deux sites NATURA 2000 « Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau » et « Champagne de Méron » en date respectivement du 17 janvier 2020 et du 23 janvier 2020,

Vu le Plan Stratégique National (PSN) de la France pour la prochaine Politique Agricole Commune (PAC) 2023-2027 approuvé le 31 août 2022 par la Commission européenne, et notamment son catalogue national des mesures,

Vu l'appel à projets pour la constitution de projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) 2023 de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF\_ autorité de gestion de la nouvelle politique agricole commune) d'août 2022,

Considérant que le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine assure l'animation et/ou le suivi de la mise en œuvre du Docob de plusieurs sites Natura 2000 sur son territoire, dont:

- la « Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau » (ZSC n° FR5200629 et ZPS n°FR5212003 ) depuis 2004,
- la « Champagne de Méron » (ZPS n°FR5212006) depuis 2012.

Considérant que le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) permet de proposer des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sur un territoire ;

Considérant dès lors qu'il semble opportun de poursuivre le portage et l'animation des deux PAEC de sites Natura 2000 « Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau – Vallée du Thouet » et « Champagne de Méron – Plaines des Douces » ;

Considérant dès lors qu'il est nécessaire de répondre à l'appel à projets de la DRAAF ;

Considérant que, parmi le catalogue national des mesures disponibles, il est à propos de choisir des mesures dans la continuité de celles proposées lors des précédentes campagnes et avec une ambition environnementale renforcée ;

Considérant ainsi que les deux projets PAEC comportent des mesures visant à :

- Pour la « Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau » : valoriser les pratiques agro-écologiques sur les prairies permanentes (retards de fauches, décalages du pâturage, mise en défens de surfaces).
- Pour la « Champagne de Méron » : maintenir voire développer les couverts et les pratiques favorables à l'avifaune patrimoniale.

-----

Considérant que le financement de cette animation est d'ores et déjà assuré au travers du dispositif Natura 2000 pour les deux sites précités pour la période 2022-2023 ;

Considérant que, pour la campagne 2023, le Parc estime que le budget demandé à l'État et au FEADER sera :

- Pour la « Vallée de Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau » (extension sur le Thouet incluse) de 88 943 €.
- Pour la « Champagne de Méron » (et ses sites satellites) de 51 841 €.

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ valident les deux PAEC répondant à l'appel à projets de la DRAAF 2023 ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer tout document afférent à cette action.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

  
Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente  
Compte- tenu de la transmission en  
Sous-préfecture et de la publication

Le **13 DEC. 2022**

-----  
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

**Séance du mardi 22 novembre 2022**

Le mardi 22 novembre 2022, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en distanciel et en présentiel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 15 novembre 2022 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire  
M. Jean-Marie GENNETEAU, l'Île-Bouchard  
M. Didier GUILLAUME, Communauté d'Agglomération Saumur  
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire  
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire  
M. Paul OPREA, Loire-Authion  
Mme Nathalie PONTROUÉ, Crouzilles  
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse

Assistaient en présentiel :

M. Jackie PASSET, La Ménitrie  
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye  
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire  
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Excusés ayant donné procuration :

M. Benoît BARANGER, CC Touraine Ouest Val de Loire à M. Jean-Marie GENNETEAU  
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire à Mme FAUQUET  
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire, à Mme Elsa RICHARD  
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire, à Mme Sophie TUBIANA

Excusés :

Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole  
Mme Temanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire  
Mme Sophie LAGRÉE, CC Chinon, Vienne et Loire  
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire  
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire  
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire  
M. Eric TOURON, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Alice WANNERROY, Tours Métropole Val de Loire

Secrétaire de séance : Mme Sophie-Anne SAUVAIGO

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 14    Nombre de pouvoirs : 4    Nombre de voix : 18

## **Approbation et autorisation de signature de la convention « Opération de Revitalisation de Territoire de Saumur Val de Loire »**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu code de la construction et de l'habitation, et notamment son article L.303-2,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu le programme « Petites villes de demain » lancé le 1er octobre 2020 et piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires,

Vu le programme « Action Cœur de Ville » lancé en 2018 et piloté par le ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales,

Vu la convention valant Opération de Revitalisation de Territoire conclue entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la commune de Saumur le 20 février 2020 dans le cadre du programme « Action Cœur de ville »,

Vu la convention d'adhésion au programme « Petites villes de demain » signée le 25 juin 2021 par les communes de Montreuil-Bellay, Gennes Val de Loire et Allonnes,

Vu la convention d'adhésion au programme « Petites villes de demain » signée le 6 juillet 2021 par les communes de Doué-en-Anjou et Longué-Jumelles,

Vu le projet de convention-cadre (mère) valant Opération de Revitalisation de Territoire pour le territoire de Saumur Val de Loire à conclure avec les communes d'Allonnes, de Doué-en-Anjou, de Gennes Val de Loire, de Longué-Jumelles, de Montreuil-Bellay, de Saumur, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, l'Etat, le Département du Maine et Loire et la Région Pays de la Loire, ci-annexé,

Considérant que les programmes « Petites villes de demain » et « Action Cœur de ville » doivent permettre aux centralités concernées d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins,

Considérant que le projet de convention-mère susvisée permettra à la fois d'individualiser les projets de revitalisation des communes signataires exprimés par les conventions « filles », tout en assurant leur complémentarité d'actions et la cohérence à l'échelle intercommunale, en conformité avec le projet de territoire de l'Agglomération,

Considérant que le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine pourrait offrir des services se déclinant sur les thématiques suivantes :

- Concertation avec la population : renforcer la place du citoyen dans les processus de décision, surtout lorsque ceux-ci ont pour objet de façonner le cadre de vie.

- Renaturation en ville : encourager les politiques volontaristes de végétalisation en déployant des solutions fondées sur la nature.

- Tiers lieux de transition : accompagner leurs émergences pour développer de nouveaux modes de vie plus résilients et compatibles avec les équilibres socio-écologiques.

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- valident le projet ci-joint de la convention convention-cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation de Territoire pour le territoire de Saumur Val de Loire et notamment les dispositions engageant le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine à l'accompagnement à la mise en œuvre du programme des communes et de l'agglomération signataires sur les thèmes susvisés ;
- autorisent la Présidente à signer tout document afférent à cette action.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,  
  
Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente  
Compte- tenu de la transmission en  
Sous- préfecture et de la publication  
Le **13 DEC. 2022**



-----

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN**

**Séance du mardi 22 novembre 2022**

Le mardi 22 novembre 2022, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en distanciel et en présentiel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 15 novembre 2022 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire  
M. Jean-Marie GENNETEAU, l'Île-Bouchard  
M. Didier GUILLAUME, Communauté d'Agglomération Saumur  
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire  
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire  
M. Paul OPREA, Loire-Authion  
Mme Nathalie PONTROUÉ, Crouzilles  
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse

Assistaient en présentiel :

M. Jackie PASSET, La Ménitrie  
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye  
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire  
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Excusés ayant donné procuration :

M. Benoît BARANGER, CC Touraine Ouest Val de Loire à M. Jean-Marie GENNETEAU  
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire à Mme FAUQUET  
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire, à Mme Elsa RICHARD  
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire, à Mme Sophie TUBIANA

Excusés :

Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole  
Mme Temanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire  
Mme Sophie LAGRÉE, CC Chinon, Vienne et Loire  
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire  
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire  
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire  
M. Eric TOURON, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Alice WANNERROY, Tours Métropole Val de Loire

Secrétaire de séance : Sophie-Anne SAUVAIGO

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 14    Nombre de pouvoirs : 4    Nombre de voix : 18

-----

## **Approbation et autorisation de signature de la convention technique et financière de coopération public public avec la Communauté d'Agglomération de Saumur Val de Loire pour l'année 2023**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu le code de la commande publique,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu la délibération n°2021/42/B du Bureau en date du 7 décembre 2021 approuvant le principe de coopération et autorisant la signature de la convention-cadre à conclure avec la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire,

Vu la convention-cadre de coopération public-public conclue avec la Communauté d'Agglomération Saumur-Val de Loire en date du 18 janvier 2022,

Vu le projet de convention technique et financière 2023 à conclure avec la Communauté d'Agglomération Saumur-Val de Loire, ci-annexé,

Considérant que, pour assurer une meilleure lisibilité des actions, le Parc a souhaité rassembler toutes ses actions avec la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire en une seule convention technique et financière ;

Considérant que la convention dispose des modalités de mise en place de projets faisant l'objet de coopérations entre les deux parties en distinguant :

- les projets faisant l'objet de rétributions financières de l'une des parties ;
- les actions menées dans le cadre du dispositif « Territoire engagé pour la nature » (TEN), mobilisant des financements multiples ;
- les autres projets, faisant l'objet de coopérations entre les deux parties, sans contreparties financières.

Considérant qu'en 2023, le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine contribuera à la mise en œuvre de deux projets qui donneront lieu à des rétributions financières spécifiques, pour une partie du temps engagé par le Parc dans la réalisation des objectifs partagés :

- la contribution à la gestion du site de Méron à Montreuil-Bellay ;
- la contribution à l'animation du Plan alimentaire territorial de la CASVL.

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine  
49730 MONTSOREAU  
1.7. Actes spéciaux et divers

---

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- valident le projet de convention, ci-joint, avec la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ;
- autorisent la Présidente à signer tout document afférent à cette action ;
- disent que les crédits seront inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

  
Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente  
Compte- tenu de la transmission en  
Sous- préfecture et de la publication

Le 13 DEC. 2022

-----

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN**

**Séance du mardi 22 novembre 2022**

Le mardi 22 novembre 2022, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en distanciel et en présentiel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 15 novembre 2022 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire  
M. Jean-Marie GENNETEAU, l'Ile-Bouchard  
M. Didier GUILLAUME, Communauté d'Agglomération Saumur  
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire  
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire  
M. Paul OPREA, Loire-Authion  
Mme Nathalie PONTROUÉ, Crouzilles  
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse

Assistaient en présentiel :

M. Jackie PASSET, La Ménitrie  
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye  
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire  
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Excusés ayant donné procuration :

M. Benoît BARANGER, CC Touraine Ouest Val de Loire à M. Jean-Marie GENNETEAU  
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire à Mme FAUQUET  
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire, à Mme Elsa RICHARD  
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire, à Mme Sophie TUBIANA

Excusés :

Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole  
Mme Temanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire  
Mme Sophie LAGRÉE, CC Chinon, Vienne et Loire  
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire  
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire  
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire  
M. Eric TOURON, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Alice WANNERROY, Tours Métropole Val de Loire

Secrétaire de séance : Mme Sophie-Anne SAUVAIGO

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 14    Nombre de pouvoirs : 4    Nombre de voix : 18

## **Approbation du plan de financement de l'opération Atlas de la Biodiversité Communale et autorisation de signature de la convention de partenariat avec Fontevraud-l'Abbaye et Montsoreau**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu la délibération 2020-24-B du Bureau du 26 août 2020 relative au « Territoire Engagé pour la Nature » (TEN) de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire,

Vu la délibération 2021-24-B du Bureau du 26 mai 2021 relative à la candidature de principe des communes de Montsoreau et Fontevraud-l'Abbaye aux Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) dans le cadre du TEN de la Communauté d'Agglomération Saumur-Val de Loire,

Vu la délibération du 10 janvier 2022 de la commune de Montsoreau portant sa candidature à l'ABC dans le cadre du TEN Agglomération de Saumur-Val de Loire,

Vu la délibération du 25 janvier 2022 de la commune de Fontevraud-L'Abbaye portant sa candidature à l'ABC dans le cadre du TEN Agglomération de Saumur-Val de Loire,

Vu la délibération 2022/08/B du Bureau en date du 23 mars 2022, autorisant la candidature du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine à l'appel à projet ABC de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) pour les deux communes,

Vu le courrier, en date du 11 juillet 2022, transmis par l'OFB mettant en exergue l'avis favorable reçu par le projet,

Vu le projet de convention de partenariat à conclure avec les communes de Fontevraud et de Montsoreau, ci annexé,

Considérant que, dans le cadre du dispositif TEN de l'Agglomération de Saumur-Val de Loire, les communes de Montsoreau et Fontevraud-l'Abbaye se sont engagées auprès du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine dans la mise en œuvre d'un ABC sur leur territoire ;

Considérant que cette action s'intègre à la fiche action n°2 du programme TEN : « mise en œuvre d'actions participatives en faveur de la biodiversité » ;

Considérant que le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine assure la coordination du projet en tant que maître d'ouvrage, notamment sur ses aspects administratifs et financiers ;

Considérant que le projet est lauréat depuis le 12 juillet 2022 de l'appel à projets de l'Office Français de la Biodiversité attribuant une subvention de 17 684,50 € au syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine ;

Considérant que le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine mobilisera également la subvention de la Région des Pays de la Loire relative au Contrat Nature dont il est titulaire au titre du TEN pour la mise en œuvre de cette action d'un montant de 10 611 € ;

Considérant que conformément aux engagements exprimés lors de la préfiguration du projet, une participation financière des deux communes est intégrée au financement ;

Considérant que celle-ci représente 20 % du montant éligible du projet soit : 7 073,80 € selon une répartition paritaire de 10 % chacune, soit 3 536,80 € par commune ;

Considérant dès lors que le plan de financement doit être approuvé avec les montants ci-dessous :

Dépenses	euro HT
Prestations pour les inventaires naturalistes (Axe 1)	14 670,00 €
Participation aux frais d'extraction de données naturalistes (Axe 1)	2 000,00 €
Personnel temporaire affecté au projet (ETP de 6 mois)	18 699,00 €
<b>Montant des dépenses éligibles à la subvention OFB</b>	<b>35 369,00 €</b>
Valorisation du temps dédié au projet du personnel permanent du Parc	5 615,62 €
<b>Montant total du projet</b>	<b>40 984,62 €</b>

Recettes	Montant HT	Taux montant éligible OFB	Taux montant total
<b>Subventions</b>	<b>28 295,50 €</b>	<b>80 %</b>	<b>69%</b>
<i>Région Pays de la Loire (Contrat Nature)</i>	<i>10 611,00 €</i>	<i>30 %</i>	<i>26%</i>
<i>Office Français de la Biodiversité</i>	<i>17 684,50 €</i>	<i>50 %</i>	<i>43%</i>
<b>Participation des communes</b>	<b>7 073,80 €</b>	<b>20 %</b>	<b>17%</b>
<i>Commune de Montsoreau</i>	<i>3 536,90 €</i>	<i>10 %</i>	<i>9%</i>
<i>Commune de Fontevraud-l'Abbaye</i>	<i>3 536,90 €</i>	<i>10 %</i>	<i>9%</i>
<b>Financement total du projet</b>	<b>35 369,30 €</b>	<b>100%</b>	<b>86%</b>
<b>Autofinancement Parc</b>	<b>5 615,62 €</b>		<b>14%</b>
<i>Dont temps de personnels permanents valorisé</i>	<i>5 615,62 €</i>		<i>14%</i>
<b>Montant total du projet</b>	<b>40 984,92 €</b>		

Considérant dès lors qu'il est opportun de conclure avec les communes de Fontevraud et de Montsoreau une convention définissant les conditions de mise en œuvre techniques et financières de l'ABC ;

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine  
49730 MONTSOREAU  
7.1. Décisions budgétaires


---

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- valident le plan de financement ci-dessus énoncé;
- valident le projet de convention de partenariat technique et financière à conclure avec les communes de Montsoreau et de Fontevraud-l'Abbaye, ci-annexé;
- autorisent la Présidente à signer tout document pouvant afférer à l'Atlas de la Biodiversité Communale, et notamment la convention susvisée.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,  
  
Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente  
Compte- tenu de la transmission en  
Sous- préfecture et de la publication  
Le 13 DEC. 2022